

Mise en ligne le 1^{er} juillet 2023

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2023-73
Conseil Municipal du 29 Juin 2023

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. RAYNAUD – C. RAFIN – J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD – E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO – P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGIER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI – M.A. CHEVALIER – E. PILLARD-CLÉMENTEL – S. DELIMOGES – S. BUTET – P. MAURY

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. PERROIS

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES 3 COUPS DE JARNAC »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de proposer aux castelnoviens une représentation théâtrale dans le cadre du Festival « les 3 coups de Jarnac », nommée « Un Cœur simple » le 7 août 2023 à la salle des Fêtes,

CONSIDÉRANT la transmission d'une convention par l'Association « Les 3 coups de Jarnac » définissant les modalités de participation de la commune, et notamment à contribuer au financement du projet pour un montant de 11 700 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « les 3 coups de Jarnac » dans le cadre de son Festival pour une représentation de « Un cœur simple » le 7 août 2023 à la salle des fêtes, pour un montant de 11 700 €, et tous les documents afférents,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6232 du budget 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE